



MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Plan d'accessibilité

2013–2014

Plan d'accessibilité 2013-2014

Table des matières

Première section : Rapport sur les mesures prises en 2012-2013.....	3
Deuxième section : Rapport sur les mesures prévues pour 2013-2014.....	28
Troisième section : Rapport sur l'examen des mesures législatives	32
Lexique de termes et de sigles.....	33
Pour nous joindre	34

Plan d'accessibilité 2013-2014

Introduction

Depuis plus de dix ans, chaque ministère prend des mesures en vue de prévenir, de repérer et de supprimer les obstacles pour les personnes handicapées. Tous les ministères participent à cette initiative en élaborant leurs plans d'accessibilité annuels, comme l'exige la Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario (LPHO).

Récemment, la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) a établi la feuille de route de l'Ontario pour rendre la province accessible d'ici 2025. Elle comporte des normes d'accessibilité dans les domaines suivants : services à la clientèle, information et communications, emploi, transport et milieu bâti. En 2010, le ministère des Transports s'est conformé aux exigences de la première norme d'accessibilité pour les services à la clientèle.

En 2011, les ministères ont commencé à se conformer aux exigences des quatre autres normes énoncées dans le règlement intitulé Normes d'accessibilités intégrées (NAI).

Le 1^{er} janvier 2012, la fonction publique de l'Ontario (FPO) a publié son plan pluriannuel d'accessibilité (PPA). Le PPA contient l'engagement suivant :

La FPO s'applique à être un chef de file de l'accessibilité en Ontario.

Notre objectif est de fournir des services, des produits et des installations accessibles pour notre personnel et pour le public que nous servons.

Notre plan s'appuiera sur ces lois et règlements et sur le PPA. Il décrira comment le ministère des Transports contribuera à l'atteinte de notre objectif d'un Ontario sans obstacle d'ici 2025.

On peut obtenir notre plan d'accessibilité de 2013-2014, ainsi que ceux des autres ministères, en cliquant sur Ontario.ca.

Première section : Rapport sur les mesures prises en 2012-2013

Voici la liste des engagements énoncés dans le plan d'accessibilité de l'année dernière et des mesures prises par le ministère.

Rapport sur le plan d'accessibilité de 2012-2013

Engagements pris en 2012-2013 pour les services à la clientèle	Mesures prises
<p>Continuer à inclure la formation obligatoire sur les services à la clientèle et les principes de la Politique d'accessibilité pour les services à la clientèle de la FPO dans la trousse d'orientation pour les nouveaux employés et les processus d'accueil.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le MTO a continué de demander aux nouveaux employés de suivre la formation obligatoire sur les services à la clientèle et de lire et de respecter la Politique d'accessibilité pour les services à la clientèle de la FPO. • L'exigence relative à la formation obligatoire sur les services à la clientèle est surveillée étroitement et gérée par un processus bien établi à tous les niveaux de l'organisation. <ul style="list-style-type: none"> ○ Les programmes d'orientation du MTO et de ses divisions comprennent la formation obligatoire sur les services à la clientèle ainsi que les politiques et les directives de la FPO en matière de services à la clientèle. ○ Les nouveaux employés sont informés sur la formation obligatoire. ○ On tient des dossiers et on envoie des rappels pour s'assurer que la formation est suivie. ○ Les séances d'orientation individuelle des employés comprennent de l'information sur les exigences de formation relatives à l'accessibilité. ○ La formation est offerte sous diverses formes, y compris : modules en ligne, DVD et documentation imprimée. ○ Toutes les divisions remettent trimestriellement des rapports à un bureau central où les dossiers sont conservés. • Le 4 juin 2013, une séance de groupe a été donnée à 45 nouveaux stagiaires d'été dans cinq bureaux au moyen d'un outil de collaboration en ligne. • Au moyen d'un DVD, 134 étudiants de plus ont suivi la formation. • Jusqu'à présent, 3536 employés ont terminé la formation sur les services à la clientèle
<p>Développer et améliorer le mécanisme actuel de traitement des commentaires et communiquer des rapports à l'Équipe de leadership en matière d'accessibilité et aux secteurs de programmes, le cas échéant. Un avis concernant la disponibilité de ce mécanisme sera communiqué aux clients internes et externes.</p>	<p>Le MTO a tenu compte des commentaires des clients internes et externes. Les observations et les commentaires reçus ne se limitent pas à l'accessibilité de nos services à la clientèle. Ils portent sur plusieurs aspects de l'accessibilité. Les commentaires sont acheminés de diverses façons et, cette année, on a demandé aux gestionnaires, dans le cadre d'une consultation approfondie, de préciser leurs besoins en ce qui concerne la mise en œuvre des exigences d'accessibilité. Les commentaires ont servi à améliorer les services et les produits à l'intention des clients internes et externes. Depuis, plusieurs solutions et mesures d'amélioration ont été appliquées ou sont en cours d'élaboration. Voici quelques exemples de mesures d'amélioration découlant des questions, des observations et des commentaires reçus au cours des derniers mois :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une trousse d'outils servant spécifiquement à faciliter la création de documents en format Portable Document Format (PDF) accessible a été

Engagements pris en 2012-2013 pour les services à la clientèle	Mesures prises
	<p>élaborée et affichée sur l'intranet.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des dispositifs d'aide à la communication permettant de mieux servir les personnes ayant un handicap auditif ou de langage ont été examinés, et des recommandations ont été présentées. • Le site intranet du MTO consacré à l'accessibilité a été remanié. Il renferme maintenant des renseignements, des outils et des ressources faciles à trouver. <ul style="list-style-type: none"> ○ Des événements comme des foires de l'emploi et la démonstration publique d'un remplacement de pont rapide étaient accessibles et permettaient la pleine participation des visiteurs. • Les sites Web publics et internes comportent un appel de commentaires sur les services à la clientèle accessibles. • On a communiqué aux représentants des divisions de l'Équipe de leadership en matière d'accessibilité un résumé des questions reçues et traitées au moyen d'un système central. Ces renseignements ont contribué à la mise en œuvre de mesures d'amélioration. • Pendant la période visée, plus de 200 questions et commentaires ont été reçus.
<p>Continuer à examiner les politiques, les procédures et les pratiques régissant notre mode de prestation des services au public.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le MTO continue d'examiner les politiques, les procédures et les pratiques afin d'améliorer les services fournis au public. Voici quelques exemples : <ul style="list-style-type: none"> ○ Un des piliers du plan de ressources humaines du MTO est son engagement de maintenir une main-d'œuvre forte, engagée et inclusive. ○ Le plan d'inclusion du MTO vise à établir un milieu de travail positif et à intégrer l'inclusion à l'ensemble des politiques, des programmes et des services. ○ L'Outil d'évaluation en matière d'inclusion pour la FPO a été appliqué à diverses initiatives d'élaboration de politiques et campagnes/documentations de marketing. ○ L'introduction de la carte-photo de l'Ontario a permis d'élaborer une procédure pour faciliter les opérations de traitement dans les cas où il est difficile d'obtenir une photo ou une signature de personnes ayant un handicap ou un autre besoin spécial. ○ La Direction des communications du MTO a élaboré des politiques et des normes relatives à l'intranet qu'il faut respecter pour satisfaire aux normes d'accessibilité. ○ Les modèles de correspondance du ministre et d'autres modèles de correspondance ont été révisés et formatés de façon à en accroître l'accessibilité. ○ Lorsque le personnel de la Division des politiques et de la planification participe à des activités externes et internes et à des foires commerciales, il conçoit et installe le kiosque de façon à en assurer l'accessibilité pour les personnes ayant un handicap physique ou visuel. ○ Le Groupement ITI pour les transports qui soutient le MTO continue de collaborer avec d'autres groupements ITI de la FPO pour faire avancer l'inclusion et la conformité à la LAPHO dans le cadre des

Engagements pris en 2012-2013 pour les services à la clientèle	Mesures prises
	<p>activités d'ITI (p. ex., architecture des projets et processus d'examen).</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La formation fournie à tous les employés de la FPO qui ont besoin d'un véhicule pour leurs activités liées au gouvernement était accessible. Jusqu'à présent, environ 600 employés de la FPO ont été formés au moyen de deux modes de formation accessibles. ○ Le Bureau de gestion des installations du MTO a participé à l'élaboration des procédures d'évacuation d'urgence du ministère à l'intention des personnes handicapées. Cela a entraîné la reproduction des « feuilles vertes » d'évacuation de façon à satisfaire aux exigences d'accessibilité, et la communication à l'équipe de gestion de la Région du Centre de directives et de procédures claires concernant l'évacuation des personnes handicapées. <ul style="list-style-type: none"> ● Dans le cadre du processus d'examen prévu par la loi, des politiques, des processus, des procédures et des pratiques font l'objet d'un examen relatif aux obstacles à l'accessibilité.
<p>Confirmer les exigences de conformité permanentes par rapport au règlement sur les services à la clientèle accessibles en ayant recours à diverses méthodes de contrôle financier.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● En mai 2013, la haute direction du MTO a confirmé que le ministère était conforme aux normes d'accessibilité actuelles de la LAPHO dans le cadre d'un processus de contrôle financier interne de la FPO relatif à l'attestation de garantie. <ul style="list-style-type: none"> ○ Tous les directeurs, les sous-ministres adjoints et le directeur général de l'administration ont confirmé la conformité de leur secteur de responsabilité. ○ Une lettre précisant toutes les exigences de conformité relatives à l'accessibilité a été distribuée aux directeurs pour qu'ils la communiquent au personnel, le cas échéant. ● Le processus de planification prévu par la LPHO sert de repère semestriel pour la vérification de la conformité : à cette occasion, les secteurs de programmes font état de leurs processus et activités de mise en œuvre. ● Un processus très robuste de gestion de l'exigence relative à la formation sur les services à la clientèle est en place; les dossiers sont tenus à un bureau central. ● À compter de l'automne 2013 dans la Division de la sécurité des usagers de la route, l'information sur les obligations et les exigences de conformité en matière d'accessibilité est traitée aux réunions de gestion des directions. ● Du fait de la grève des sections ontariennes de l'Union internationale des constructeurs d'ascenseurs, un rappel concernant nos obligations aux termes du règlement sur les services à la clientèle et de l'avis d'interruption de service qui s'applique aux services utilisés par les personnes handicapées a été envoyé à tous les gestionnaires.

Engagements pris en 2012-2013 pour l'information et les communications	Mesures prises
<p>Accroître les connaissances en matière d'accessibilité du personnel qui crée des produits</p>	<p>Cette année, plusieurs initiatives et activités ont contribué à accroître les connaissances et les compétences du personnel en matière de création de produits d'information et de communication accessibles.</p>

Engagements pris en 2012-2013 pour l'information et les communications	Mesures prises
<p>d'information et de communication par l'échange de renseignements, la participation aux réunions, la formation, l'élaboration d'outils et de ressources et les relations avec des experts reconnus de la FPO :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les rédacteurs, les concepteurs, les développeurs et les fournisseurs de contenu du Web • le personnel responsable de l'ITI • le personnel participant à la rédaction de bulletins, de guides, de brochures, de communiqués, de contenu Web, de correspondance publique, etc. 	<p>À l'échelle du ministère :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'équipe de la Direction des communications chargée du Web a créé des politiques et des normes qu'il faut suivre pour respecter les lignes directrices relatives à l'accessibilité. <p>Le MTO a élaboré un plan d'action complet en matière de communications, y compris des outils et des ressources facilitant la création de produits d'information et de communication accessibles. Parmi les mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le site intranet « Access-MTO » a été remanié et renferme maintenant des outils et des ressources en ligne fiables, utiles et faciles à trouver. • On a lancé à l'automne une série de courriels d'apprentissage qui ont été envoyés à tout le personnel du MTO pour le sensibiliser et accroître ses connaissances à l'égard de l'utilisation des diverses techniques relatives à l'accessibilité. • Une série de modules de formation sur la façon de créer de l'information accessible a été élaborée et mise à la disposition du personnel aux fins des réunions d'employés. • Un outil électronique interactif en cours d'élaboration aidera le personnel à créer des documents accessibles. Le premier module à l'intention des rédacteurs de documents a été lancé à l'automne 2013. • Une foire de l'accessibilité s'est tenue à l'automne dans six bureaux de la province où le personnel a profité d'ateliers de formation et d'activités d'apprentissage visant à accroître ses compétences en matière de préparation de documents accessibles. • Des experts ont donné des conseils et des solutions au personnel chargé de préparer divers produits de communication. <ul style="list-style-type: none"> ○ Les questions sur l'accessibilité des renseignements et des produits de communication deviennent de plus en plus complexes et précises, signe que la compétence augmente dans ce domaine. • Un programme informatique est mis à la disposition du personnel qui crée des modules d'apprentissage en ligne. Une séance de formation sur la façon d'utiliser ce système et d'élaborer des modules de formation a été fournie au personnel. Ce cours comprenait des instructions sur la façon de créer des modules en ligne accessibles. <p>À l'échelle locale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un responsable du Web d'une division a participé à un atelier d'une journée sur les Directives pour l'accessibilité aux contenus Web (WCAG) 2.0. • On a donné de nombreuses séances sur la création de courriels et de documents accessibles : <ul style="list-style-type: none"> ○ Au total, plus de 250 membres du personnel ont été formés. ○ Dans certains secteurs, la capacité et les connaissances du personnel en matière de rédaction de courriels accessibles sont vérifiées régulièrement et des rappels sont envoyés. ○ Dans certains bureaux, des conseils sur la création de documents accessibles sont gardés sur un lecteur partagé pour que le personnel puisse les consulter facilement.

Engagements pris en 2012-2013 pour l'information et les communications	Mesures prises
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Plusieurs séances de formation sur la façon de créer des documents accessibles ont été fournies à divers groupes fonctionnels. ○ Une série de midi-conférences sur divers sujets liés à l'accessibilité a été lancée à l'automne. ● Le Groupement ITI pour le travail et les transports a fait connaître la trousse d'outils de communication disponible sur son site intranet au personnel à l'occasion de réunions de direction. La trousse comprend des renseignements sur les exigences en matière d'accessibilité, notamment : <ul style="list-style-type: none"> ○ des modèles et des documents qui comportent des caractéristiques d'accessibilité; ○ des conseils et des lignes directrices sur la façon de respecter les normes d'accessibilité. ● Lors d'un récent forum pour les chargés de projet, on a offert un atelier et une présentation sur l'accessibilité au Bureau de gestion des projets du Groupement et au Bureau de l'architecture du Groupement. ● L'accessibilité a été intégrée au guide de rédaction de l'intranet du Groupement. ● La participation aux événements, colloques et ateliers de formation suivants (qui comportaient notamment des lignes directrices sur la création de documents accessibles) a été encouragée auprès du personnel du MTO, qui y a assisté : <ul style="list-style-type: none"> ○ JOIN Platinum Standards on Accessibility and Inclusion – 4 mars 2013; ○ colloque sur l'accessibilité à l'Université de Guelph – mai 2013; ○ Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées – juin 2013; ○ promotion de l'intranet du Bureau de la diversité de la FPO : information sur toutes les activités ministérielles et externes liées à la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées; ○ activités sur les politiques, l'innovation et le leadership : L'inclusion maintenant! Plan stratégique d'inclusion dans la FPO 2013-2016 – 15 août 2013; ○ colloque annuel et expositions sur l'accessibilité JOIN – 15 novembre 2013; ○ Journée internationale des personnes handicapées; ○ Série de webinaires sur le Web et les documents accessibles.
<p>Le MTO est un des premiers ministères à avoir transféré son contenu Internet au site Web Ontario.ca, qui hébergera tous les sites du gouvernement de l'Ontario, ce qui en fera la meilleure destination en ligne pour tous les renseignements et les services du gouvernement. Ce nouveau site Web devra satisfaire aux dernières exigences d'accessibilité et de</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Le contenu du MTO qui a été transféré au site Web Ontario.ca respecte les exigences des normes d'accessibilité. ● Le personnel chargé de produire la documentation qui est affichée sur le site Web connaît les responsabilités que lui attribuent les règlements sur l'accessibilité. ● On utilise des modèles pour les sites Internet et le Bureau du Conseil des ministres vérifie la conformité des ressources documentaires avant leur affichage.

Engagements pris en 2012-2013 pour l'information et les communications	Mesures prises
convivialité, et les propriétaires de contenu devront appliquer des lignes directrices strictes avant de pouvoir mettre leur contenu à la disposition du public.	
Continuer d'évaluer et de surveiller la conformité des sites Web publics et des sites intranet aux WCAG 2.0, niveau AA, à l'exception des descriptions textuelles (en temps réel) et des descriptions verbales (préenregistrées)	<ul style="list-style-type: none"> • Le coordonnateur des sites Web de la Direction des communications a présidé le Comité des coordonnateurs de sites Web du ministère et continue à conseiller les coordonnateurs des divisions pour qu'ils respectent les normes d'accessibilité de la FPO. Un représentant de l'Unité de l'accessibilité est membre du comité. On fournit au comité des conseils, des directives et du soutien relativement aux exigences d'accessibilité et à la façon de les respecter. • L'équipe de la Direction des communications chargée du Web a élaboré des politiques et des normes exigeant que le personnel qui affiche du contenu sur le site intranet du ministère observe les lignes directrices relatives à l'accessibilité. • Les vidéos produites par la Direction des communications et affichées sur l'intranet des employés comportent désormais des sous-titres codés, même s'ils ne sont pas encore exigés. • Les outils suivants servent à évaluer le contenu avant son affichage : <ul style="list-style-type: none"> ○ pour les pages HTML, le validateur W3C HTML; ○ pour les documents PDF, Acrobat Adobe Professional; ○ l'outil de vérification de l'accessibilité PDF est de plus en plus utilisé comme outil d'évaluation. <p>Au niveau local :</p> <ul style="list-style-type: none"> • On a créé un groupe de travail de division dans le Groupement ITI pour les transports afin de faire progresser l'accessibilité et l'inclusion des sites Web et de respecter les dates limites de conformité. • De nombreuses mesures d'amélioration visant à satisfaire aux exigences d'accessibilité des sites Web ont été mises en œuvre. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> ○ Des sites internes du Bureau de la gestion et de la planification liées aux situations d'urgence sont maintenus conformément aux lignes directrices relatives aux pratiques exemplaires. ○ On demande au personnel de la Division de la gestion des routes provinciales de passer en revue les normes WCAG 2.0, niveau AA lorsqu'il élabore et modifie les sites régionaux. ○ La page d'accueil de l'intranet de la Division des politiques et de la planification et le centre de documentation ont été remaniés et sont conformes aux normes WCAG 2.0, niveau AA, à l'exception des descriptions textuelles (en temps réel) et des descriptions verbales (préenregistrées). ○ Le personnel chargé du Web de la Division des services ministériels connaît et applique les normes d'accessibilité lorsqu'il affiche du contenu sur le site Web interne. • La technologie d'assistance offerte au Centre pour l'accès universel a servi plus fréquemment à évaluer l'accessibilité des documents et des

Engagements pris en 2012-2013 pour l'information et les communications	Mesures prises
	sites Web.
<p>L'Unité de l'accessibilité est en train de créer une ressource – un guide intelligent sur l'accessibilité – pour aider le personnel du MTO qui contribue à l'intranet à comprendre et à observer les WCAG 2.0, niveau AA.</p>	<ul style="list-style-type: none"> On élabore présentement un outil électronique interactif qui aidera le personnel à créer des documents accessibles. Il est conçu pour être simple à utiliser, intuitif et de navigation conviviale. Cet outil aidera les employés chargés d'Internet et de l'intranet, y compris les créateurs de contenu. Il bénéficiera aussi au personnel qui prépare des documents distribués par d'autres voies à l'intention d'un vaste auditoire. Le premier module à l'intention des rédacteurs de documents a été lancé à l'automne 2013.
<p>Les applications Web qui doivent être mises en œuvre respecteront les WCAG 2.0, niveau AA, à l'exception des descriptions textuelles (en temps réel) et des descriptions verbales (préenregistrées). Les applications suivantes seront mises en œuvre dans les 18 mois à compter de décembre 2012 :</p> <ul style="list-style-type: none"> « e-Certified Documents » (Sceau rouge) – Ce projet vise à élaborer un processus électronique de bout en bout qui permettra aux agents d'exécution de la loi et aux poursuivants de la Couronne, de la province et des municipalités de demander et d'obtenir des documents certifiés. « Medical Review Program e-Reporting for Physicians » – Ce projet permettra aux médecins de présenter des rapports en ligne. Projet de transmission électronique des rapports sur les collisions – Projet 4 : améliorations, extraits, rapports – Ce projet vise l'automatisation des données sur les collisions, qui permettra aux services de police de présenter électroniquement, sans erreur et en temps opportun, des données au MTO. Plan d'immatriculation 	<ul style="list-style-type: none"> On a mis à jour les listes de contrôle « Project Gateway » afin que les chargés de projet confirment que la solution ou le système fourni tient compte des adaptations possibles à l'intention des personnes handicapées. Les projets doivent préciser l'applicabilité des WCAG 2.0 et les mesures assurant la conformité à celles-ci. Documents certifiés électroniquement conformes aux WCAG 2.0, niveau AA. « Medical Review Program e-Reporting for Physicians » (rebaptisé Medical Review Content Manager Enhancements) : modification d'applications dorsales seulement. Par conséquent, l'accessibilité et les WCAG 2.0, niveau AA ne sont pas pris en compte dans ce projet car aucune modification n'est apportée à l'interface utilisateur. Projet de transmission électronique des rapports sur les collisions – conforme aux WCAG 2.0, niveau AA. Les programmes « International Registration Plan » et « permis - dimensions et poids exceptionnels » utilisent une approche de mise en œuvre progressive. L'accessibilité sera prise en compte par le fournisseur dans chacune de ces phases, et il appliquera des solutions conformes à un plan actuellement en cours d'élaboration. « Road Data Capture Business Data Portal » : le projet n'a pas été lancé ni mis en œuvre pendant la période visée. Localisateur automatique de véhicules : n'est pas pleinement fonctionnel; en cours de production. Lorsque les problèmes fonctionnels seront réglés, des ressources seront affectées à l'évaluation de la conformité aux WCAG 2.0, niveau AA. « Carrier and Road User Safety Enterprise Services » : le contrat passé avec le fournisseur exige la conformité aux WCAG 2.0, niveau AA. Les essais d'accessibilité du fournisseur ont commencé pour la première version; l'approche de mise en œuvre progressive sera déterminée en ce qui concerne les exigences d'accessibilité. Outre les applications énumérées dans le plan de l'an dernier, voici un rapport provisoire sur les applications administratives suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Programme d'attestation de la compétence des conducteurs – Cette application réduira le fardeau administratif pour le personnel et les participants au programme, ce qui mènera à un contrôle et à une surveillance efficaces du programme. Celui-ci respectera les WCAG 2.0, niveau AA. Un système de gestion de la formation interne a été élaboré.

Engagements pris en 2012-2013 pour l'information et les communications	Mesures prises
<p>international 1A et Plan d'immatriculation international 1B – dimensions et poids exceptionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan d'immatriculation international, phase 2 • Dimensions et poids exceptionnels, phase 2 • « Road Data Capture Business Data Portal » – Ce projet vise la création d'une application qui permettra aux utilisateurs autorisés d'ajouter, de modifier ou de supprimer des renseignements du tableau de référence de la base de données de l'organisation. • Localisateur automatique de véhicules • « Carrier and Road User Safety Enterprise Services » 	<p>L'accessibilité était un élément essentiel du processus de planification sur les plans opérationnel et technique. L'accessibilité du système a été testée et évaluée par diverses parties et les problèmes relevés ont été réglés. Le système a été lancé en septembre 2013.</p>
<p>Évaluer l'accessibilité des publications et collaborer avec les secteurs de programmes pour déterminer les exigences de formation et les outils de publication appropriés.</p>	<p>Publications internes</p> <ul style="list-style-type: none"> • On a établi un inventaire des publications internes, y compris les outils de rédaction et de publication utilisés pour créer et distribuer ces produits de communication. • On a évalué l'accessibilité de toutes les publications pour déterminer les pratiques exemplaires utilisées actuellement et les aspects à améliorer. • On a tenu des ateliers de formation sur les documents accessibles à l'intention des auteurs et des contributeurs de ces publications afin d'améliorer les connaissances et le niveau de compétence en matière de création de documents accessibles et d'autres produits d'information et de communication. • En plus des travaux exécutés relativement à cet engagement du ministère, certaines publications ont été mises à jour et, dans certains cas, une nouvelle version a été préparée sur support accessible. Ces publications ont été évaluées au moyen de différentes méthodes et en consultation avec des experts. <p>Publications publiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Guide de l'automobiliste a été préparé conformément aux lignes directrices sur la conception graphique accessible qui ont été élaborées par l'Association of Registered Graphic Designers of Ontario en collaboration avec plusieurs partenaires en matière d'accessibilité. Ce guide décrit une série de caractéristiques typographiques dont il faut tenir compte pour déterminer l'accessibilité et la lisibilité. Une version audio du Guide de l'automobiliste est actuellement en cours

Engagements pris en 2012-2013 pour l'information et les communications	Mesures prises
	<p>d'élaboration et devrait être achevée au printemps 2014.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les normes et les lignes directrices environnementales ont été examinées et priorisées en vue de la création de versions accessibles. <p>Publications internes distribuées et mises à la disposition d'un vaste auditoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Notamment, le Guide de poche sur les transports et le bulletin économique trimestriel du MTO sont en cours d'examen. Leur refonte permettra de les rendre accessibles. • Les guides de l'employé en cas d'urgence et le plan d'évacuation d'urgence de New Liskeard, Huntsville, Sudbury et North Bay ont été refondus et sont disponibles sur support accessible.

Engagements pris en 2012-2013 pour l'emploi Le MTO s'est engagé à adopter des pratiques d'emploi équitables et accessibles.	Mesures prises
<p>Continuer à promouvoir et à mettre en valeur le Centre pour l'accès universel et à augmenter sa fréquentation pendant le processus d'entrevue et d'examen. Promouvoir et encourager une offre active d'adaptation auprès des gestionnaires recruteurs à toutes les étapes du processus de recrutement.</p>	<p>Le Centre pour l'accès universel demeure une excellente ressource que le MTO et la FPO utilisent à des fins multiples. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • On a offert des visites guidées des locaux à des groupes du MTO et d'autres ministères ainsi qu'à des élèves de 9^e année dans le cadre du programme « une journée au travail avec votre enfant ». • On a donné de nombreuses démonstrations de la technologie fonctionnelle de la Salle d'évaluation pour l'accès universel. • On a fait des consultations sur l'usage des technologies fonctionnelles, y compris la version mise à niveau de JAWS. • La Salle d'évaluation pour l'accès universel a servi à évaluer l'accessibilité de documents et de sites Web, y compris des applications administratives. • Les documents décrivant les caractéristiques de conception universelle du Centre ont été communiqués à d'autres ministères qui en sont à l'étape de planification de leurs projets. • La Salle d'évaluation a servi et continue à servir à tester l'applicabilité et l'exactitude des documents d'encadrement au cours de leur élaboration. • Le MTO et d'autres ministères ont utilisé les locaux pour plusieurs activités de recrutement. • Le Centre a été décrit de façon positive dans la trousse de l'employeur intitulée <i>Making Ontario Workplaces Accessible to People with Disability</i> que le Conference Board du Canada a produite en collaboration avec le la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario afin d'assurer la conformité aux normes relatives aux emplois accessibles du règlement NAI.

<p>Le MTO a pris divers engagements liés à l'emploi aux termes de son plan d'action en matière de diversité de 2012, qui vise à créer une organisation diversifiée et inclusive pouvant fournir des services et des soutiens excellents à tous les employés pour leur permettre de réaliser leur plein potentiel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un guide des pratiques exemplaires / une trousse d'outils favorisant la diversité dans le recrutement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le MTO a récemment publié son plan d'inclusion pluriannuel 2013-2016, dont un des principaux buts stratégiques consiste à créer des milieux de travail accessibles et sains qui sont exempts de harcèlement et de discrimination : <ul style="list-style-type: none"> ○ Dans le cadre d'une initiative de recrutement favorisant la diversité, on travaille à la réalisation d'un projet pilote qui examinera des façons d'intégrer la diversité et l'inclusion aux pratiques de recrutement du MTO. Cela permettra d'élaborer un guide des pratiques exemplaires en matière de recrutement inclusif.
<ul style="list-style-type: none"> • Continuer d'offrir des possibilités aux employés handicapés dans le cadre du programme de mentorat et des équipes de leadership en matière de diversité et d'accessibilité. • Envisager l'intégration de la diversité et de l'inclusion au processus de planification de la relève du MTO. 	<ul style="list-style-type: none"> • Neuf membres de l'Équipe d'action pour la diversité ont terminé un mandat de deux ans à l'automne 2013 et font partie d'une association des anciens membres. Ils appuieront les nouveaux membres de l'Équipe qui ont été recrutés en novembre 2013. Les participants à ce programme ont appuyé et continuent à appuyer la mise en œuvre d'initiatives liées à l'inclusion.
<p>Renforcer la capacité des gestionnaires et des employés de créer un milieu de travail plus inclusif au moyen d'une formation aux compétences liées à l'inclusion.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cette initiative vise à renforcer la capacité des gestionnaires et des employés de créer un milieu de travail plus inclusif et plus sain. Les résultats souhaités du programme pour les gestionnaires et les employés ont été établis et un fournisseur sera chargé de fournir une formation aux gestionnaires sous la direction du Programme d'excellence en matière de leadership du MTO, ainsi qu'une formation générale aux employés.
<p>Augmenter le nombre de gestionnaires et d'employés dont le plan de rendement comprend des engagements relatifs à la diversité et à l'inclusion.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un menu d'engagements relatifs à la diversité et à l'inclusion a été communiqué aux gestionnaires. Ceux-ci peuvent choisir les engagements qui correspondent à leur croissance et à leur développement personnels et professionnels dans ce domaine.

<p>Élaborer et lancer une initiative de santé mentale qui aidera le ministère à maintenir un milieu de travail sain favorisant le bien-être des employés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de cette initiative, le MTO s'efforce de créer un milieu de travail sain qui favorise la santé mentale et le bien-être des employés, augmente leur engagement et les aide à réaliser leur plein potentiel. Les buts de cette initiative sont : sensibiliser et réduire les craintes, les stigmates et la discrimination par l'éducation et la communication; développer la capacité des gestionnaires de gérer les activités appuyant la santé mentale au travail; favoriser l'établissement d'une culture organisationnelle qui appuie la santé mentale des employés. <p>Au niveau local :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Groupement ITI pour le travail et les transports a sensibilisé le personnel et a fourni une formation sur la santé mentale et les services offerts au personnel lors d'une réunion. Des renseignements tirés de la séance ont été affichés sur le site du Groupement pour en permettre la consultation. • La trousse pour la santé mentale de la FPO a été mentionnée dans le bulletin <i>Manager HR Newsletter</i>. La trousse comprend un guide, des aperçus des sections du guide et des listes de contrôle. Chacun de ces éléments fournit un niveau différent de soutien, selon la nature du problème.
<p>Des réalisations supplémentaires liées à l'emploi qui favorisent un milieu de travail inclusif ont été rapportées pour la période visée.</p>	<p>Le Groupement ITI pour le travail et les transports continue de promouvoir la sensibilisation à la diversité, à l'inclusion et à l'accessibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation de la haute direction et du personnel. • Le sujet est un point permanent de l'ordre du jour des forums et des réunions de gestion. • Promotion par les sites Web des divisions et dans le cadre du programme d'orientation du Groupement. • Participation continue aux groupes d'ITI interministériels pour faire avancer la diversité l'inclusion et l'accessibilité. • Ajout d'engagements précis dans les plans de rendement de la direction afin que ces engagements soient transmis au niveau du personnel. • Au moyen de l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion pour la FPO et du plan relatif à l'ITI, de nouvelles stratégies visant l'adoption et l'intégration permanentes de la diversité, de l'inclusion et de l'accessibilité ont été élaborées au sein du GTT. <p>Dans la Division des politiques et de la planification :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuer d'offrir activement des adaptations d'emploi aux candidats invités à une entrevue. • Les lettres d'offre remises aux nouveaux employés mentionnent des adaptations afin qu'ils sachent qu'ils peuvent travailler avec leur gestionnaires pour élaborer un plan d'adaptation individuel qui répondra à leurs besoins en matière d'accessibilité. • Continuer de collaborer avec les employés actuels à l'égard de leurs besoins d'adaptation et à élaborer des plans d'adaptation individuels. Voici des exemples des services fournis : <ul style="list-style-type: none"> ○ Évaluations de l'ergonomie. ○ Fourniture de matériel approprié, p. ex., bureau, fauteuil, logiciel de reconnaissance de la voix. ○ Modalités de travail flexibles, p. ex., télétravail, accès à distance au réseau.

	<p>Dans la Division des services ministériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les gestionnaires de la Direction des finances sont au courant de l'obligation de fournir aux personnes handicapées des renseignements individualisés relatifs aux interventions d'urgence en milieu de travail, et ils ont informé leur personnel de cette obligation. • Les procédures de transfert des employés ont été mises à l'essai lorsqu'un employé handicapé a été transféré de façon permanente à un autre bureau. En collaboration avec des fournisseurs externes de services de transfert, on a appliqué des mesures d'accessibilité afin de satisfaire aux exigences d'adaptation. Résultat : un transfert sans accroc. • Un des piliers du plan du MTO relatif aux ressources humaines est le maintien d'une main-d'œuvre forte, engagée et inclusive. Par conséquent, l'inclusion est un élément fondamental de toutes les initiatives énoncées dans le plan. • Une trousse en ligne à l'intention des gestionnaires des ressources humaines décrit les exigences d'accessibilité et d'inclusion. • On a élaboré et lancé un module de formation en ligne sur la gestion des urgences à l'intention des employés, qui comprend des considérations sur l'accessibilité en cas d'évacuation et une liste de contrôle pour les employés. Le module a aussi été préparé sur support accessible et est disponible en ligne sur la page SharePoint du Bureau de la gestion et de la planification liées aux situations d'urgence. Tous les employés du MTO ont été avisés de la disponibilité de la version accessible dans une note de service du sous-ministre sur le lancement du module, laquelle était adressée à l'ensemble du personnel. • En 2013, les nouveaux gestionnaires du MTO ont également suivi la formation en ligne sur la gestion des situations d'urgence, qui comprend une section sur l'accessibilité. • Un exposé sur les entrevues inclusives a été présenté à environ 25 membres du personnel. Il comprenait un exercice interactif au cours duquel les membres du personnel ont pris connaissance des obstacles à l'accessibilité qu'un candidat peut rencontrer pendant le processus d'entrevue.
<p>Maintenir le Programme de mentorat en matière de diversité du MTO, qui vise à offrir un milieu d'apprentissage bidirectionnel à l'égard de la diversité, de l'accessibilité et de l'inclusion à l'intention des cadres et des employés partenaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En octobre 2013, le MTO a mis fin à son programme de mentorat de 2012-2013 (44 participants) et a lancé la version 2013-2014 du programme. Ce programme unique est offert aux employés qui s'identifient eux-mêmes comme appartenant à l'un des cinq groupes sous-représentés dans la haute direction du MTO, y compris ceux qui s'identifient comme ayant un handicap.

<p>Engagements pris en 2012-2013 pour le transport</p>	<p>Mesures prises</p>
---	------------------------------

<p>Le MTO continuera de déployer des efforts pour que le transport et les services connexes soient plus accessibles pour les personnes handicapées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Depuis 2003, le gouvernement de l'Ontario a investi plus de 16,1 G\$ dans le transport en commun, y compris plus de 7,7 G\$ dans le Réseau GO. • Tous les programmes provinciaux de financement du transport en commun exigent que tout véhicule acheté grâce aux fonds provinciaux soit entièrement accessible. • Depuis 2003, le financement des véhicules de transport en commun, y compris le financement unique, a permis d'améliorer l'accessibilité du parc d'autobus de la province. Le pourcentage du parc d'autobus de l'Ontario qui est accessible aux personnes handicapées est passé de 38,62 % en 2003 à 96,42 % en 2011.
<p>Outre les travaux en cours exécutés en collaboration avec les municipalités de l'Ontario et Metrolinx en vue d'un réseau de transport en commun accessible, des fonds considérables seront investis dans des projets majeurs de transport en commun qui seront très avantageux pour tous les navetteurs de la région du grand Toronto et des autres régions de la province.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les projets suivants seront accessibles aux personnes handicapées : <ul style="list-style-type: none"> ○ En 2010, la Province a réservé 8,4 G\$ à la mise en œuvre de projets de transport en commun rapide à Toronto, y compris le « Eglinton Crosstown », les projets de transport léger sur rail de Finch Ouest et de Sheppard Est et le prolongement du métro Bloor-Danforth jusqu'à Scarborough. ○ Engagement de 1,4 G\$ pour le projet d'autobus rapide VIVA dans la région de York. ○ Jusqu'à 600 M\$ pour le projet de transport léger sur rail d'Ottawa appelé « Confederation Line ». ○ Jusqu'à 300 M\$ à l'appui de l'initiative de transport en commun rapide de la région de Waterloo.
<p>Le 1^{er} juillet 2011, le projet pilote sur le Segway a été prolongé de deux ans. Il prendra fin le 19 octobre 2013. Avant cette date, le ministère évaluera les données et les renseignements recueillis grâce à ce projet pilote et présentera des recommandations au Conseil des ministres.</p>	<p>Le ministère a reçu une demande de membres de la communauté des personnes handicapées visant à autoriser ces personnes à utiliser le Segway au lieu d'un fauteuil roulant.</p> <ul style="list-style-type: none"> • En se fondant sur cette demande et sur celles d'autres utilisateurs éventuels, le ministère a établi un projet pilote qui expirera en 2018. • Avant cette date, le ministère évaluera les données et les renseignements recueillis grâce à ce projet pilote et prendra une décision définitive sur la question de savoir s'il faut continuer à permettre le Segway.

Engagements pris en 2012-2013 pour le milieu bâti	Mesures prises
<p>Le MTO s'est engagé à faire en sorte qu'il soit plus facile d'entrer dans nos immeubles, d'en sortir et de circuler autour de ceux-ci. La Direction de la gestion du parc automobile, des locaux et des services à la clientèle et la Division de la gestion des routes provinciales continueront à travailler de façon diligente avec les fournisseurs de services, Infrastructure Ontario et les gestionnaires d'immeubles pour éliminer et prévenir les obstacles du milieu bâti.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En tant que ministère responsable aux bureaux de Downsview et de St. Catharines, le MTO, par le biais du Bureau de gestion des installations, continue d'insister sur des normes d'accessibilité plus rigoureuses dans les travaux exécutés par les fournisseurs de services, Infrastructure Ontario et les gestionnaires d'immeubles. Le Bureau continue de s'assurer que l'accessibilité est une considération clé dans tous les projets qu'il lance et réalise. <ul style="list-style-type: none"> ○ Des mains-courantes ont été installées le long de l'allée des immeubles C et B du complexe de Downsview. ○ On a peint en jaune vif le rebord des marches de tous les escaliers à St. Catharines pour améliorer la visibilité. ○ Les gestionnaires d'immeubles font preuve de diligence dans l'affichage de la signalisation en cas d'interruption de service, y compris les autres options et le moment prévu du rétablissement des activités normales. • Au bureau de Barrie, des caractéristiques d'accessibilité ont été intégrées à tous les travaux exécutés dans le cadre de l'évaluation des menaces et des risques, y compris des améliorations de la sécurité. Résultat : les améliorations de la sécurité à Barrie comprenaient des comptoirs accessibles pour les services fournis au public, des ouvre-portes automatiques, des toilettes accessibles et une signalisation qui respecte les exigences d'accessibilité.

	<p>Au niveau régional, il y a beaucoup de réalisations à décrire à l'égard du milieu bâti :</p> <p>Région du Nord-Est</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les numéros d'étage installés dans les cages d'escalier du bureau régional de North Bay sont aussi en Braille. • Un fauteuil roulant de transport pour les situations d'urgence a été acheté pour le bureau régional de North Bay. • Un nouveau fauteuil d'évacuation Evacu-trac a été acheté pour les personnes à mobilité réduite en cas d'évacuation d'urgence. • Six ouvre-portes automatiques ont été installés à chaque étage, dans la salle de repas des employés et dans deux toilettes. • Le Bureau des transports dans les régions éloignées du Nord collabore avec les transporteurs aériens pour qu'un fauteuil de transport soit disponible dans les aéroports éloignées du Nord pour aider les passagers à mobilité réduite. <p>Région de l'Est</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le complexe de la Région de l'Est, le projet de rénovation des toilettes a été achevé en 2013; quatre toilettes sont totalement accessibles. • Des dispositifs d'alerte-incendie clignotants ont été installés dans toutes les toilettes. • De plus, les travaux suivants ont été exécutés par les gestionnaires d'immeubles pour accroître l'accessibilité : <ul style="list-style-type: none"> ○ On a reconstruit une rampe du « Conference Building » pour améliorer la visibilité et la convivialité. ○ On a installé des couvre-marche dans les escaliers du complexe régional pour y améliorer la visibilité. ○ Un système d'alarme-incendie clignotant a été installé dans une aire de travail.
	<p>Réalisations additionnelles :</p> <p>Le Bureau de la sécurité des usagers de la route situé au 903, rue Barton, Stoney Creek, qui offre au public des services comme le counseling pour les conducteurs et la délivrance de permis internationaux, a été rénové récemment. Les caractéristiques suivantes ont été intégrées à la conception :</p> <ul style="list-style-type: none"> • modification de la bordure de béton extérieure pour permettre l'accès aux fauteuils roulants; • installation d'une barre d'appui à l'extérieur; • ouvre-portes automatique; • la hauteur du comptoir de services au public respecte les exigences d'accessibilité; • signalisation à caractères plus gros, y compris en Braille; • toilettes totalement accessibles, y compris cuvette surélevée, miroir incliné, lavabo accessible, bouton d'urgence au mur et au plancher; • ouvre-portes installés pour toutes les portes extérieures et les toilettes accessibles; • la Division des politiques et de la planification, en collaboration avec les gestionnaires d'immeubles, intègre l'accessibilité à ses rénovations et à ses projets de modification des aires de travail et des locaux loués actuels.

<p>Le poste d'inspection des camions situé du côté nord de l'autoroute 401 à Putnam sera reconstruit et comportera des ouvre-portes automatiques et des toilettes publiques accessibles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La construction du poste d'inspection des camions et des véhicules commerciaux situé du côté nord de l'autoroute 401 à Putnam a été achevée à l'automne 2013 et, comme celui du côté sud, il est muni d'ouvre-portes automatiques et de toilettes publiques accessibles.
<p>On a modernisé plusieurs haltes routières de la région de l'Est en y ajoutant des abris pluviaux et des toilettes accessibles. Il est prévu que les autres haltes routières seront modernisées de la même façon.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans la Région du Nord-Ouest, 20 des 40 aires de repos et belvédères sont maintenant accessibles. À mesure qu'on modernise les installations, les toilettes sont remplacées par des toilettes accessibles. • La Région de l'Est continue à moderniser les haltes routières pour qu'elles soient accessibles. Plusieurs des modernisations étaient prévues par le contrat d'entretien, et cinq haltes additionnelles ont été munies à l'automne d'abris pare-pluie et de toilettes accessibles; il s'agit de celles d'Inniville (route 7), de Cobden (route 17), de Petawawa (route 17), de Gibson Lake (route 17) et de Meilleurs Bay (route 17).
<p>Vingt des 23 aires de services des autoroutes de la série 400 de l'Ontario sont en cours de modernisation et répondront aux nouveaux besoins des conducteurs contemporains. Ces aires de services datent des années 1960 et, bien que trois d'entre elles aient été reconstruites dans les années 1990, les 20 autres subissent des travaux de rénovation qui tiennent compte des attentes des voyageurs et offriront de meilleures places de stationnement, des toilettes et des restaurants plus confortables et plus accessibles ainsi que des renseignements touristiques. Le réaménagement des aires de services suivantes est en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Barrie – autoroute 400 vers le nord; • Cambridge North - autoroute 401 vers l'ouest; • Cambridge South - autoroute 401 vers l'est. <p>Les services partiels offerts à certaines de ces aires comprennent des toilettes accessibles situées dans le bâtiment transportable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La nouvelle aire de service ONroute de Barrie a ouvert ses portes en août 2013. • On réaménage les aires de service routières de l'Ontario afin qu'elles présentent des caractéristiques de conception et d'accessibilité uniformes dépassant les exigences du code du bâtiment de l'Ontario. Elles comprennent notamment : <ul style="list-style-type: none"> ○ des portes accessibles d'une largeur de 965 mm (le code du bâtiment précise une largeur minimale de 900 mm); ○ des corridors d'une largeur de 1 370 mm (le code du bâtiment précise une largeur minimale de 1 100 mm); ○ des rayons de virage libres de 2 000 mm (par comparaison à 1 500 mm); ○ des tables à langer ajustables pour adultes et des boutons d'appel d'urgence dans les toilettes familiales; ○ une signalisation comprenant des lettres en relief d'une police sans empattement et en braille, au besoin; ○ un téléphone public accessible comportant des caractéristiques des appareils de télécommunication pour personnes sourdes (ATS). • De plus, l'aire de pique-nique et de repos est munie de tables et de sièges qui respectent les normes d'accessibilité.

Engagements pris en 2012-2013 pour l'approvisionnement	Mesures prises
<p>Le MTO s'engage à intégrer les critères et les caractéristiques d'accessibilité à sa documentation d'approvisionnement. Dans les cas où cela sera impossible, une explication sera rédigée et versée au dossier.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Bureau de l'approvisionnement et de l'établissement des coûts du MTO a ajouté une section sur les exigences d'accessibilité au dossier de décision d'approvisionnement qui doit être rempli par le personnel qui prépare la documentation d'approvisionnement. Ce processus exige que le personnel évalue les besoins en matière d'accessibilité dès les premières étapes du processus et donne une explication si l'accessibilité n'a pas été intégrée. <p>De nombreuses réalisations peuvent être mentionnées au niveau local :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est pratique courante parmi les responsables de l'approvisionnement des divisions d'examiner la documentation d'approvisionnement pour confirmer que la liste de contrôle de la FPO relative à l'accessibilité est remplie de façon appropriée. • Le GTT a intégré la LAPHO à son processus d'encadrement et d'examen de l'architecture ainsi qu'à l'approvisionnement en services de consultation. • En 2013, le ministère a conclu des contrats avec plus de 70 centres d'évaluation de la fonctionnalité de la province. Les services que ces centres fournissent sont un élément essentiel du processus d'examen médical et d'établissement de la capacité du conducteur à l'égard de diverses maladies. La conception accessible et les critères d'accessibilité étaient des exigences clés dans la sélection de ces centres. • Le MTO a récemment choisi un nouveau fournisseur de services qui sera chargé des services d'examen des conducteurs pour les 10 prochaines années à compter du 1^{er} septembre 2013. Aux termes du nouveau contrat, le fournisseur doit observer les lois et les règlements applicables, y compris le nouveau règlement NAI, le cas échéant.
<p>Le Bureau de l'approvisionnement et de l'établissement des coûts et l'Unité de l'accessibilité du MTO continueront à fournir du soutien et de l'assistance au personnel participant aux activités d'approvisionnement. Le Bureau de l'approvisionnement stratégique et l'Unité de l'accessibilité collaboreront de façon proactive avec les secteurs de programmes pour que les considérations relatives à l'accessibilité soient au cœur de toutes les nouvelles activités d'approvisionnement afin d'assurer la conformité au nouveau règlement NAI, le cas échéant. Il s'agira d'un travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pendant l'exercice d'examen de l'accessibilité dans les dossiers d'approvisionnement, les coordonnateurs de l'approvisionnement des divisions ont indiqué que le Bureau de l'approvisionnement et de l'établissement des coûts a fourni du soutien et des conseils à l'égard des exigences d'accessibilité. Selon les conclusions de l'examen, des dispositions sur l'accessibilité étaient incorporées aux premières étapes du processus. • L'Unité de l'accessibilité du MTO a fourni des conseils et un encadrement au personnel en ce qui concerne les dispositions et les considérations relatives à l'accessibilité en matière d'approvisionnement dans l'élaboration des documents d'approvisionnement par suite de demandes d'aide. • Il y a beaucoup de bons exemples de l'accessibilité accrue des services, des installations et des produits du MTO pour le public et nos employés : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les adaptations accessibles lors de la démonstration du remplacement de pont rapide comprenaient des places de stationnement, des barrières, des sièges, des moniteurs avec pare-soleil et des toilettes accessibles. ○ L'appel de propositions lié aux Lignes directrices en matière d'aménagement axé sur les transports en commun exigeait un

Engagements pris en 2012-2013 pour l'approvisionnement	Mesures prises
permanent pour les deux parties.	<p>support accessible pour les lignes directrices et la documentation de formation définitives.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La Direction des Jeux pan/parapanaméricains utilise un outil sur l'accessibilité pour élaborer tous les documents d'approvisionnement et consulte ses partenaires (comme la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario) afin de s'assurer que l'accessibilité est une considération clé à chaque étape du processus d'approvisionnement.
Rationaliser le processus d'approvisionnement en simplifiant et en adaptant les outils existants pour qu'ils conviennent mieux aux priorités des divisions et aux activités d'approvisionnement actuelles du MTO.	<ul style="list-style-type: none"> • Les pratiques exemplaires relevées lors de l'examen de l'accessibilité dans les dossiers d'approvisionnement ont été communiquées au personnel. • On a modifié des outils existants pour mieux aider le personnel à intégrer l'accessibilité à ses activités d'approvisionnement. • Lorsqu'ils seront disponibles, les modèles de documents d'approvisionnement de la FPO seront communiqués au personnel. • Le Groupement ITI pour le travail et les transports a intégré des dispositions liées à la LAPHO à ses documents d'approbation d'approvisionnement, que le fournisseur soit attiré ou non. Une note confirmant la conformité aux exigences d'accessibilité est signée par la personne qui approuve.
Le MTO continuera à améliorer la compétence en offrant et en fournissant de la formation sur l'accessibilité en matière d'approvisionnement au personnel qui participe aux activités d'approvisionnement et aux employés qui évaluent les propositions.	<p>Division des politiques et de la planification</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pendant l'été, une séance de formation sur l'approvisionnement a été fournie aux chargés de projet et au personnel. • Les chargés de projet connaissent mieux les éléments de leurs projets liés à l'accessibilité. • Le responsable de l'approvisionnement de la division continue à fournir aux chargés de projet et au personnel de nouvelles trousse d'outils et ressources et de nouveaux renseignements ministériels sur l'approvisionnement; ils s'assurent que les chargés de projet utilisent les modèles et les formulaires les plus récents pour préparer leur documentation d'approvisionnement. • Le responsable de l'approvisionnement de la division continue de collaborer avec les secteurs de programmes pour que les chargés de projet et le personnel approprié soient tenus au courant du processus, et il fournit des séances de formation sur l'approvisionnement au besoin.
Examiner un échantillon aléatoire de documents d'approvisionnement pour déterminer le taux de conformité et les aspects à améliorer.	<ul style="list-style-type: none"> • Le MTO a examiné un échantillon de ses documents d'approvisionnement pour déterminer les pratiques exemplaires et les aspects à améliorer. <ul style="list-style-type: none"> ○ Au total, 22 dossiers d'approvisionnement ont été examinés. • On a préparé un rapport énonçant les pratiques exemplaires et les solutions éventuelles en vue de l'amélioration. • Les pratiques exemplaires ont été communiquées et les solutions approuvées ont été mises en œuvre.

Autres engagements pris en 2012-2013	Mesures prises
Continuer à accroître la sensibilisation, les	<ul style="list-style-type: none"> • Une campagne intensive présentant les modules en ligne obligatoires liés au règlement NAI et fournissant des instructions pour suivre la

Autres engagements pris en 2012-2013	Mesures prises
<p>connaissances et les compétences du personnel du MTO :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lorsque la documentation de formation des modules d'apprentissage en ligne sera disponible, le personnel du MTO à tous les niveaux devra satisfaire aux exigences de formation appropriées du règlement NAI. On fera le suivi des dossiers des employés qui termineront la formation. 	<p>formation a été lancée en décembre 2012.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ On a mis à jour les programmes d'orientation du ministère et des divisions pour qu'ils tiennent compte des nouvelles exigences de formation obligatoire. ○ Des DVD ont été distribués aux bureaux régionaux et aux secteurs qui ont un accès limité à un ordinateur. ○ Le MTO a adopté une approche progressive selon laquelle les membres de la direction et le personnel qui fournit des services au public sont les premiers à suivre la formation; la deuxième phase s'applique au reste du personnel. ○ Les progrès ont été surveillés au moyen du système et du processus existants. ○ On a fourni des séances de groupe et une formation individuelle au personnel qui a un accès limité ou inexistant à un ordinateur. Par exemple, à la mi-janvier 2013, 68 employés des services de traversier de la Région de l'Est ont suivi les modules de formation liés au règlement NAI dans le cadre de leur réunion annuelle du personnel. • Jusqu'à présent, 3906 employés ont terminé la formation obligatoire liée au règlement NAI.
<p>Continuer à promouvoir et à fournir la formation sur l'application des outils d'évaluation en matière d'inclusion et d'accessibilité pour la FPO au personnel à tous les niveaux de l'organisation.</p>	<p>Ce qui suit s'ajoute aux nombreuses séances de formation tenues au cours de la dernière année :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Séances de formation individuelle <ul style="list-style-type: none"> ○ Environ 70 employés, y compris certains d'un autre ministère, ont été formés à l'utilisation et à l'application de l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion. ○ Fourni une formation sur l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion à 20 autres employés dans le cadre du Programme des partenariats de mentorat axés sur la diversité. ○ Les nouveaux membres de l'Équipe d'action pour la diversité du MTO ont été formés à l'utilisation et à l'application de l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion. • Apprentissage en ligne <ul style="list-style-type: none"> ○ 85 employés ont suivi le module de formation en ligne intitulé <i>Diversity – Using the OPS Inclusion Lens</i>. • L'Unité de la diversité et l'Unité de l'accessibilité du MTO ont collaboré avec le ministère des Services gouvernementaux dans le cadre de son groupe de travail pour déterminer la meilleure stratégie d'application de l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion au processus de planification financière. • Modifié la formation standard de sensibilisation à la diversité du MTO pour y ajouter une section sur l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion. • Appliqué l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion à diverses initiatives d'élaboration de politiques et à divers produits/campagnes de marketing. • On fait connaître l'application de l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion par divers modes de communication.
<p>Le MTO continuera à fournir une formation sur l'accessibilité de l'information et des communications à divers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La sensibilisation et les connaissances des groupes fonctionnels à l'égard des exigences d'accessibilité s'accroissent considérablement. <ul style="list-style-type: none"> ○ Les demandes reçues sont beaucoup plus approfondies, ce qui suggère que la base de connaissances augmente. Par exemple,

Autres engagements pris en 2012-2013	Mesures prises
groupes fonctionnels, y compris la communauté de pratique de l'approvisionnement, les postes liés au Web et les groupes administratifs.	<p>certaines demandes visent à faire valider et examiner des ébauches de documents plutôt qu'à obtenir une aide et des outils de démarrage.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Bon nombre de divisions ont élaboré un processus pour aider le personnel à s'acquitter de ses obligations. Dans certains secteurs, le premier point de contact pour l'aide est au niveau local.
Au besoin, l'Unité de l'accessibilité du MTO s'associera avec d'autres services pour fournir le volet de l'accessibilité dans le cadre de la formation offerte.	<p>L'Unité de l'accessibilité du MTO a continué à établir des partenariats solides avec divers secteurs de programmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Unité de l'accessibilité et l'Unité de la diversité du MTO ont collaboré relativement à diverses présentations et initiatives. • Grâce à l'examen de l'accessibilité dans les dossiers d'approvisionnement, un partenariat solide a été établi avec l'équipe de leadership pour l'accessibilité de la division, le Bureau de l'approvisionnement et de l'établissement des coûts et les coordonnateurs de l'approvisionnement des divisions. • Dans le cadre de l'examen des mesures législatives, les partenariats avec la Direction des services juridiques et les experts en politiques des divisions ont été renforcés. • En tant que membres de divers comités, le partenariat avec les communautés du Web et des ressources humaines a été renforcé. • À l'échelle du ministère, le MTO collabore avec le Bureau de la diversité de la FPO et le Centre d'excellence en accessibilité à l'ITI. <p>Des partenariats s'établissent aussi à d'autres niveaux de l'organisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Groupement ITI du MTO collabore avec ses partenaires de l'organisation ITI pour élaborer et mettre en œuvre un plan servant de modèle pour l'avancement de la diversité, de l'inclusion et de l'accessibilité dans toute l'organisation ITI.
Un système de suivi interne fera le suivi de la formation qui n'est pas exigée aux termes de la LAPHO.	<p>La formation sur l'application des exigences d'accessibilité au sein du MTO ne se limite pas à la formation obligatoire liée à la LAPHO. Voici quelques exemples des réalisations de cette année :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une présentation accompagnée d'activités pratiques sur les entrevues inclusives a été donnée lors d'une réunion de direction. • De nombreuses séances individuelles et de groupe sur la façon d'évaluer les produits d'information utilisant les appareils fonctionnels ont été données. • On a offert une formation sur l'élaboration de modules de formation en ligne accessibles. • On a fourni au personnel plusieurs séances d'information sur les rudiments de l'accessibilité, l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion pour la FPO ainsi que l'accessibilité en matière d'approvisionnement. • Des conseils sur l'accessibilité sont communiqués régulièrement au personnel par courriel. • Le personnel a participé à une séance de formation sur l'obligation d'offrir des adaptations.
Une affectation de stage consistera à effectuer une analyse de l'environnement afin de déterminer les approches innovatrices, les pratiques efficaces et les outils que d'autres organismes utilisent	<ul style="list-style-type: none"> • Le stagiaire affecté à ce projet a accepté une autre offre et les travaux relatifs à cet engagement se sont limités à un inventaire des ressources, des outils et des pratiques exemplaires compilé à partir de diverses sources : <ul style="list-style-type: none"> ○ participation à des conférences et à des webinaires sur l'accessibilité; ○ bulletins et publications sur l'accessibilité;

Autres engagements pris en 2012-2013	Mesures prises
avec succès pour satisfaire aux normes d'accessibilité les plus exigeantes possibles, particulièrement dans les domaines des services à la clientèle, de l'information, des communications et de l'emploi.	<ul style="list-style-type: none"> ○ occasions de réseautage avec des organismes représentant les personnes handicapées et des experts en accessibilité; ○ organismes reconnus et leaders du gouvernement en ce qui concerne les dossiers relatifs à l'accessibilité. ● Une page sur la bibliothèque et un calendrier des activités ont été ajoutés au site intranet du MTO consacré à l'accessibilité.
Lancer un programme informel de reconnaissance pour souligner les contributions que les employés font à l'amélioration de l'accessibilité de leur milieu de travail.	<ul style="list-style-type: none"> ● Le programme de reconnaissance « Barriers-Busters » a été lancé à l'automne 2013. Lors de l'inauguration, quatre prix ont été remis pour honorer la contribution du personnel au repérage, à la prévention ou à la suppression des obstacles à l'accessibilité.
Élaborer et mettre en œuvre divers éléments de la stratégie de communication pluriannuelle élaborée en 2012. Évaluer et mesurer les effets en fonction des objectifs.	<p>Le MTO a élaboré un plan de communications complet prévoyant cinq flux de communication :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. des outils et des documents qui offriront des ressources fondamentales en ligne; 2. communications transmettant des messages uniformes dans toute l'organisation; 3. améliorer la sensibilisation et la compréhension à l'égard de l'accessibilité, des obstacles et des handicaps; 4. développer les connaissances et la capacité du personnel; 5. campagnes de changement promouvant le changement de culture au sein du MTO par des initiatives et des approches harmonisées. <p>Résultat : plusieurs activités et produits ont déjà été mises en œuvre ou lancés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Le site intranet « Access-MTO » a été remanié et fournit maintenant des outils et des ressources en ligne fiables, utiles et faciles à trouver. Le nombre de visites est surveillé et consigné. ● Dans le cadre de la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées dans la FPO, le MTO a lancé une campagne de sensibilisation à l'accessibilité intitulée « The Accessibility Hat Challenge ». Le personnel était mis au défi de prouver son engagement et d'intégrer l'accessibilité à son travail quotidien en « portant le chapeau de l'accessibilité » pendant les réunions et les activités. Des prix ont été remis pour les chapeaux les mieux présentés et les mieux décorés. Le prix du gagnant était un dîner chez O.Noir, un restaurant à concept où les clients mangent dans la noirceur. Aucune source de lumière n'est permise dans la salle à manger, y compris les téléphones cellulaires et les montres. Le restaurant emploie des serveurs aveugles. Leur expérience a fait l'objet d'un article affiché sur la page d'accueil de l'intranet et envoyé au personnel du MTO. Les gagnants ont acquis une meilleure compréhension des habiletés des personnes aveugles et sont désormais plus en mesure de fournir des services accessibles aux clients ayant un handicap visuel. ● Une foire de l'accessibilité s'est tenue à l'automne dans six bureaux où le personnel a participé à des ateliers de formation et à des activités d'apprentissage visant à accroître sa capacité de préparer des documents accessibles. La foire a aussi aidé le personnel à acquérir une compréhension et une sensibilité à l'égard des handicaps et de la

Autres engagements pris en 2012-2013	Mesures prises
	<p>façon dont l'accessibilité permet la participation. De plus, elle constituait un excellent forum pour promouvoir les ressources et les services de soutien de l'Unité de l'accessibilité. La foire a été très achalandée et a reçu des critiques positives.</p>
<p>Accroître la représentation de l'accessibilité dans les équipes des projets, les comités, les groupes de travail, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La « voix » de l'accessibilité au sein de divers groupes s'est accrue cette année. Les membres de l'Unité de l'accessibilité siègent à de nombreux groupes de travail et comités de la FPO et du MTO qui influent sur l'élaboration des processus et l'orientation du ministère (p. ex., en matière de Web, de ressources humaines, d'applications administratives, de programmes, d'examen des mesures législatives, de supports de substitution, etc.). • De plus, les membres de l'Équipe de leadership en matière d'accessibilité sont déterminés à faire connaître leur rôle à ce titre outre leur rôle actuel au sein de leur division, et à faire savoir qu'ils offrent des recommandations sur les questions touchant les personnes handicapées. • Les membres du GTT siègent à divers comités et groupes de travail de la FPO touchés par les questions d'accessibilité. • La Direction des Jeux pan/parapanaméricains a établi un groupe de travail sur l'accessibilité, car le transport et le transport en commun accessibles sont un élément important de la planification des Jeux, à la fois pour les athlètes et les spectateurs, dans le cadre du plan directeur des transports. • Un des messages clés de la campagne de sensibilisation du « chapeau de l'accessibilité » était que l'accessibilité fait partie des activités régulières. Le fait de porter le « chapeau de l'accessibilité » a constitué un rappel amical que beaucoup d'employés ont entendu.
<p>Élaborer un ensemble de modèles pour les avis du gouvernement de l'Ontario publiés principalement dans les journaux et concernant les projets d'évaluation environnementale de portée générale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les travaux initiaux relatifs à cet engagement ont débuté à l'automne et ne sont pas encore terminés. Bien qu'elles ne soient pas utilisées de façon uniforme par tous les secteurs de programmes, plusieurs pratiques exemplaires ont été mises en œuvre à cet égard.
<p>La Direction des Jeux pan/parapanaméricains inclura des stratégies de consultation du public dans le plan directeur des transports; l'accessibilité est prioritaire dans toutes les stratégies de consultation du public. On prend aussi des mesures pour s'assurer que le cadre de travail relatif au plan directeur des transports des Jeux pan/parapanaméricains de 2015 prévoit les deux séries de jeux simultanément afin que les</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration du plan directeur des transports est en cours; la version définitive est prévue pour l'automne 2013. La Direction des Jeux pan/parapanaméricains collabore étroitement avec l'expert-conseil, la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario et les partenaires en transport afin que le plan prévoit à la fois des éléments de transport accessible pour les athlètes et les spectateurs des jeux parapanaméricains.

Autres engagements pris en 2012-2013	Mesures prises
<p>jeux de Toronto soient traités de la même façon.</p> <p>La Direction des Jeux pan/parapanaméricains veillera à ce que l'expert-conseil qui sera choisi pour contribuer à l'élaboration du plan directeur des transports porte la même attention à la planification des Jeux parapanaméricains, y compris le transport accessible pour tous les athlètes de ces jeux.</p>	
<p>En 2011, on a lancé une nouvelle carte-photo d'identité de l'Ontario pour permettre aux personnes ne possédant pas de permis de se déplacer, d'ouvrir un compte en banque, de faire des vols régionaux et de faire diverses opérations nécessitant un document d'identité officiel.</p> <p>Les personnes handicapées de l'Ontario, les personnes âgées et d'autres associations de défense de droits ont fourni des commentaires sur le concept et la disponibilité de la carte.</p> <p>L'Institut national canadien pour les aveugles a félicité le gouvernement de l'Ontario d'avoir lancé la carte-photo d'identité tant attendue.</p>	<p>Cette carte est pratique pour les nombreuses personnes qui ne conduisent pas, y compris les quelque 380 000 personnes qui sont aveugles ou atteintes de cécité partielle.</p> <ul style="list-style-type: none"> • En 2013, plus de 140 000 cartes-photos d'identité avaient été délivrées.
<p>Le MTO continue à revitaliser sa structure de gouvernance en matière d'accessibilité pour tenir compte des priorités actuelles et futures à cet égard.</p>	<p>Le MTO a des groupes de leaders dispersés au sein de l'organisation qui guident et supervisent la mise en œuvre des normes d'accessibilité. Ce cadre administratif robuste était nécessaire pour atteindre le niveau de responsabilisation supérieur. Cette année, le MTO a constaté dans les secteurs de programmes et les divisions une évolution remarquable qui a un effet positif sur les activités relatives à l'accessibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La détermination de l'équipe des cadres supérieurs à diriger une organisation inclusive est évidente. En plus d'être intégré à leur entente de rendement, l'engagement fait partie des activités régulières. La première présentation reçue dans le cadre de la campagne du chapeau de l'accessibilité était celle du sous-ministre. Le nouveau directeur général de l'administration s'intéresse de près au programme d'inclusion et a mené les initiatives de changement actuelles. En tant qu'approbateurs des nouveaux programmes, les membres de la haute direction ont régulièrement demandé au personnel ce qu'il faisait pour éviter de créer de nouveaux obstacles. • L'Unité de l'accessibilité de la Direction de la gestion stratégique des

Autres engagements pris en 2012-2013	Mesures prises
	<p>ressources humaines du MTO a été créée en 2008 et compte deux employés à temps plein. L'Unité coordonne les exigences en matière d'accessibilité pour le ministère. Des employés temporaires sont désormais affectés régulièrement à l'Unité pour contribuer aux initiatives actuelles, ce qui accroît sa capacité de servir le personnel du MTO.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Équipe de leadership en matière d'accessibilité a été créée en 2003 et se compose des représentants des divisions qui sont informés, déterminés à faire avancer le dossier de l'accessibilité et sensibles aux questions soulevées. Ils aident leurs secteurs de programmes respectifs à satisfaire aux exigences législatives liées à l'accessibilité. Au cours de la dernière année, leur engagement à l'égard du programme d'accessibilité a été remarquable. Le Groupement ITI pour le travail et les transports a intégré l'accessibilité à une bonne partie de ses processus, a établi des mesures de contrôle financier et est devenu un modèle d'excellence pour les autres groupements de la FPO. La Division des politiques et de la planification a vraiment gravi un échelon. Le personnel à tous les niveaux est engagé, plus informé et plus sensible aux besoins en matière d'accessibilité. On a élaboré des processus et des mesures de contrôle financier pour mieux comprendre et mesurer les activités relatives à l'accessibilité. La Division de la sécurité des usagers de la route continue de bâtir sur ses fondations solides et déjà bien établies. Son engagement envers l'accessibilité demeure une priorité clé. Les autres divisions accomplissent aussi des progrès dans l'élaboration de leur cadre de travail en matière d'accessibilité. • L'Unité de la diversité de la Direction de la gestion stratégique des ressources humaines du MTO a été créée en 2010. L'Unité, qui est chargée d'élaborer et de coordonner la mise en œuvre du plan d'action en matière de diversité du MTO, est appuyée par une équipe de volontaires, l'Équipe d'action pour la diversité. L'Unité de la diversité et les membres de l'Équipe ont joué un rôle important en appuyant et en dirigeant les initiatives liées aux activités relatives à l'accessibilité. • La Division des politiques et de la planification a la responsabilité, au sein du ministère, des normes d'accessibilité relatives au transport et encadre les fournisseurs de services de transport qui relèvent du MTO. • L'Unité de l'accessibilité du MTO a établi des partenariats avec les secteurs de programmes qui ont des responsabilités à l'égard de la gestion de l'approvisionnement, de l'élaboration et du contenu des sites Web, des communications, de la gestion des urgences et de l'emploi. Ces secteurs de programmes sont très sensibles et jouent un rôle clé dans la fourniture de conseils et d'encadrement en matière d'accessibilité à leurs clients en ce qui concerne leurs domaines de responsabilité respectifs.
<p>Le Bureau de la gestion et de la planification liées aux situations d'urgence est déterminé à intégrer les considérations relatives à l'accessibilité à tous les aspects de son mandat.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des considérations liées aux supports accessibles et à l'accessibilité dans la planification des évacuations ont été intégrées aux mises à jour de décembre 2012 du Plan de continuité des opérations et du plan d'intervention en cas d'urgence du ministère. • Tous les plans d'intervention en cas d'urgence et de continuité des opérations auxquels le public a accès sont disponibles sur support accessible sur demande.

Autres engagements pris en 2012-2013	Mesures prises
	<ul style="list-style-type: none"> • Les plans d'évacuation et d'urgence reconstitués ont été adaptés aux normes de la LAPHO à l'intention des équipes d'intervention des immeubles. Cela a été fait pour 11 des 12 sites partagés par divers ministères où le MTO est le responsable d'immeuble. Les plans ont été distribués directement aux membres des équipes d'intervention par le responsable du bâtiment; ils ne sont pas disponibles en ligne. • En outre, un guide du site pour les employés a été produit. Contrairement aux plans d'évacuation et d'urgence, ces guides sont affichés sur le site intranet du MTO que peuvent consulter tous les occupants des bâtiments des 11 sites. Les guides renferment des renseignements propres aux sites que les employés voudraient vraisemblablement ou qui leur seraient utiles, et ils ont été créés sur un support conforme à la LAPHO. • Afin de faciliter les évacuations pour les personnes handicapées, le MTO a remanié en 2012 le formulaire de demande d'aide en cas d'évacuation d'urgence pour qu'il soit accessible et l'a intégré aux modules de formation sur la gestion des urgences à l'intention des gestionnaires et du personnel, ainsi qu'à son Plan de continuité des opérations. Il est maintenant intégré au guide de l'employé mentionné ci-dessus et est affiché sur le site intranet du MTO. • On a produit en 2013 une liste de contrôle des préparatifs en vue d'une évacuation à l'intention des employés. Elle comprend une section sur les mesures à prendre à l'égard des employés handicapés qui décrit les responsabilités de l'employé et du gestionnaire en cas d'évacuation.

Deuxième section : Rapport sur les mesures prévues pour 2013-2014

L'année dernière, la FPO a publié un plan pluriannuel d'accessibilité (PPA) qui décrit les mesures que prendra le gouvernement en vue de prévenir, de repérer et de supprimer les obstacles pour les personnes handicapées. Dans la présente section, bien que nous indiquions les réalisations attendues et les échéanciers énoncés dans le PPA jusqu'en 2016, le ministère des Transports fait uniquement rapport sur les mesures qu'il prendra ou commencera à prendre au cours de la période visée, 2013-2014.

Mesures prévues pour 2013-2014

Résultats visés dans le PPA	Mesures prévues par le ministère pour 2013-2014
<p>Services à la clientèle Les personnes handicapées qui sont des clients de la FPO reçoivent des biens et des services de qualité en temps utile.</p> <ul style="list-style-type: none">• Formation sur l'accessibilité suivie par les nouveaux membres du personnel.• Intégration des critères d'accessibilité dans les processus décisionnels, la gestion des projets, l'approvisionnement, les technologies, l'infrastructure, l'information et les technologies de l'information, et la formation.• Sensibilisation accrue de la FPO aux pratiques exemplaires d'accessibilité relatives au service à la clientèle et au milieu de travail.• Sollicitation de commentaires du personnel et des clients sur les innovations et les améliorations en matière d'accessibilité.• Utilisation de l'outil d'évaluation en matière d'inclusion dans l'ensemble des politiques et pratiques.• L'accessibilité fait partie intégrante de toutes les activités de la FPO.	<ul style="list-style-type: none">• Continuer de surveiller et d'améliorer la qualité des services fournis aux clients handicapés par divers moyens.• Continuer de mettre en œuvre les services et les produits mentionnés dans le plan de communication en matière d'accessibilité.• Le personnel qui organise des activités externes et internes et des foires commerciales examine des options audio pour ses présentations visuelles.

Résultats visés dans le PPA	Mesures prévues par le ministère pour 2013-2014
<p>Adaptation des emplois Les personnes handicapées qui sont employées à la FPO participent pleinement et valablement aux services et emplois.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen de la gestion de l'adaptation destinée aux employés handicapés. • Sensibilisation accrue de la FPO aux pratiques exemplaires d'accessibilité relatives au service à la clientèle et au milieu de travail. • Les membres de la haute direction prennent des engagements de résultats en matière d'accessibilité. • Mise en place de pratiques exemplaires en matière d'adaptation au travail et de retour au travail. • Examen de la gestion de l'adaptation aux fins d'amélioration de l'adaptation des employés handicapés. • Les chefs et les employés prennent des engagements de résultats en matière d'accessibilité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer à créer des supports accessibles et à fournir des aides à la communication aux employés, le cas échéant. • Accroître la sensibilisation des gestionnaires aux directives, aux politiques et aux plans relatifs à l'adaptation des emplois. • Fournir un menu des engagements possibles et des occasions d'apprentissage liées à l'accessibilité à envisager dans les plans de rendement du personnel et des gestionnaires. • Accroître la sensibilisation aux programmes et aux ressources disponibles en matière d'accessibilité et de diversité.
<p>Information et communications Les renseignements et les communications sont offerts dans des formats accessibles à l'ensemble du personnel et de la clientèle de la FPO.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégration des critères d'accessibilité dans les processus décisionnels, la gestion des projets, l'approvisionnement, les technologies, l'infrastructure, l'information et les technologies de l'information, et la formation. • Exposition sur l'accessibilité. • Application de pratiques exemplaires d'accessibilité aux communications, sites Web, solutions technologiques et documents. • Tenue de l'Exposition annuelle sur l'accessibilité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer à respecter les WCAG 2.0, niveau AA, à l'exception des descriptions textuelles (en temps réel) et des descriptions verbales (préenregistrées). • La Direction des communications et le Comité des coordonnateurs de sites Web du ministère ont tenu des discussions préliminaires visant l'élaboration, à l'intention de tous les rédacteurs des intranets du MTO et des coordonnateurs des espaces de travail collaboratifs en ligne (sites d'équipe), de ressources et d'une formation de base qui comprendront des renseignements et une formation concernant l'accessibilité sur le Web. On espère commencer à élaborer et à mettre en œuvre ces ressources en 2014. • Le Comité des coordonnateurs de sites Web du ministère prend des mesures pour créer un groupe d'utilisateurs experts de SharePoint réunissant des contributeurs de l'intranet du ministère qui, sans être éditeurs de pages Web, sont particulièrement compétents et aptes à utiliser les systèmes SharePoint relativement aux pages intranet et aux sites d'équipe. Chacun de ces volontaires agirait comme champion ou coach informel en ce qui concerne SharePoint auprès de ses collègues nouveaux ou moins expérimentés qui contribuent à SharePoint, et pourra conseiller les utilisateurs relativement à des questions comme l'accessibilité sur le Web. Le groupe d'utilisateurs experts se réunirait régulièrement pour échanger des connaissances et des pratiques exemplaires, aiderait le Comité des coordonnateurs à élaborer des documents et des ressources de formation, y compris une formation

Résultats visés dans le PPA	Mesures prévues par le ministère pour 2013-2014
	<p>sur l'accessibilité, à l'intention de tous les utilisateurs, et pourrait contribuer à donner les séances. On espère que ce groupe sera créé en 2014.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître les connaissances de la communauté du Web et des créateurs de contenu en matière de préparation de produits d'information et de communication accessibles. • Communiquer la disponibilité des supports accessibles et des aides à la communication au public d'ici le 1^{er} janvier 2014. • Le Bureau de l'architecture du Groupement collabore avec le Centre d'excellence en accessibilité à l'ITI pour élaborer des pratiques exemplaires concernant l'inclusion des exigences d'accessibilité dans le processus d'examen de l'architecture organisationnelle de la FPO. • Les conclusions et les recommandations du projet pilote du GTT sur l'accessibilité seront présentées au groupe de l'architecture du ministère et communiquées aux autres groupements aux fins d'intégration et de réutilisation dans leurs processus d'examen des projets. • Dans le cadre du Projet de modernisation des activités de SUR, la solution relative aux transporteurs est mise en œuvre en 2013 et en 2014 en trois volets. Chaque volet subira une évaluation de la conformité à la LAPHO. Si la conformité totale à la LAPHO n'est pas atteinte en vue de la mise en œuvre, on établira une approche, y compris des délais, afin que la solution soit totalement conforme à la LAPHO.
<p>Milieu bâti Il est plus facile d'accéder aux installations et espaces publics de la FPO, de s'y déplacer et d'en sortir.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de l'élaboration de stratégies pour supprimer les obstacles dans les infrastructures. • La FPO est prête à mettre en œuvre les exigences des normes pour la conception des espaces publics du règlement NAI qui entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2015. 	<p>Locaux du gouvernement</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Direction de la gestion du parc automobile, des locaux et des services à la clientèle et la Division de la gestion des routes provinciales continueront à travailler de façon diligente avec les fournisseurs de services, Infrastructure Ontario et les gestionnaires d'immeubles pour éliminer et prévenir les obstacles du milieu bâti. <p>Espaces publics</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparatifs pour l'entrée en vigueur des normes pour la conception des espaces publics du règlement NAI, prévue pour le 1^{er} janvier 2015. <p>Projets visant particulièrement le milieu bâti :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des dispositifs accessibles pour les piétons seront installés à toutes les nouvelles intersections signalisées où il existe une signalisation piétonnière. Présentement, deux intersections sont visées : <ul style="list-style-type: none"> ○ Rampe vers l'ouest de l'autoroute 401 à la rue Montreal; devrait être achevée en 2015. ○ Rampe vers l'ouest de l'autoroute 401 à la route 138, où les plans prévoient une signalisation piétonnière

Résultats visés dans le PPA	Mesures prévues par le ministère pour 2013-2014
	<p>accessible; devrait être achevée en 2014.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le nouveau centre de régulation de la circulation de la Région du Centre qui sera construit en 2014 sera accessible. • On modernisera l'entrée principale du complexe de la Région de l'Est pour en améliorer l'accessibilité.
<p>Transports Il est plus facile d'accéder aux installations et espaces publics de la FPO, de s'y déplacer et d'en sortir.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de l'élaboration de stratégies pour supprimer les obstacles dans les infrastructures. 	<p>Traversiers publics</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un contrat a été passé relativement aux toilettes accessibles qui seront construites sur chaque quai du traversier qui dessert l'île Amherst. La construction commencera en 2014 et sera achevée en 2015. • Le nouveau plan du MTO concernant les bordures de trottoir arasées sera appliqué à tous les contrats octroyés par le MTO d'ici l'automne 2014. • Surveiller l'entretien de toutes les haltes routières de la Région de l'Est et les améliorer au besoin pour assurer la conformité aux normes de la LAPHO. • Le gouvernement de l'Ontario reste déterminé à aider les municipalités à améliorer leur réseau de transport en commun pour qu'elles offrent un moyen de transport plus accessible, plus abordable, plus pratique et plus sûr. • Le MTO continuera de déployer des efforts pour que le transport et les services connexes soient accessibles aux personnes handicapées.
<p>Leadership La FPO s'applique à être un chef de file de l'accessibilité en Ontario.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consultation permanente avec les personnes handicapées. • Les ministères continuent de publier des plans d'accessibilité annuels. • Maintien de l'engagement ferme de l'organisation envers l'accessibilité. 	<p>Continuer à améliorer la structure d'accessibilité de la gouvernance du MTO :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un cadre de travail / de gouvernance sur l'accessibilité pour la Division de la gestion des routes provinciales afin de développer les compétences et la responsabilisation des équipes fonctionnelles, des directions et des régions en matière d'accessibilité en lien avec la planification, la surveillance et les rapports. <ul style="list-style-type: none"> ○ Intégrer les exigences d'accessibilité et les initiatives spéciales aux plans de travail des équipes, des directions et des régions dans le cadre des activités régulières afin de normaliser les considérations relatives à l'accessibilité. ○ Participer à l'examen de l'amélioration des exigences d'accessibilité applicables aux centres d'information du public afin de confirmer la conformité et de déterminer les aspects à améliorer. • Fournir à l'équipe de haute direction des questions pertinentes à poser au cours du processus d'approbation des nouveaux programmes, services et produits afin d'éviter de créer de nouveaux obstacles. • Le GTT élaborera des stratégies qui aideront le ministère à respecter ses obligations aux termes du règlement NAI dans des secteurs comme l'accessibilité sur le Web et l'approvisionnement.

Troisième section : Rapport sur l'examen des mesures législatives

Dans le cadre de l'engagement du gouvernement d'améliorer l'accessibilité des personnes handicapées, le ministère des Transports continuera à passer en revue les mesures législatives, la réglementation et les politiques afin de repérer et de supprimer les obstacles à l'accessibilité.

Conscient de la nécessité de traiter les obstacles à l'accessibilité dans les lois qui ont une forte incidence sur les membres du public et les personnes handicapées, le gouvernement applique une stratégie à trois volets qui donnera la priorité à l'examen de ces lois, y compris :

1. L'élaboration d'un processus et d'outils standardisés permettant de déterminer et d'éliminer les obstacles à l'accessibilité.
2. D'ici la fin de 2014, l'examen de 52 lois à forte incidence qui répondent aux critères suivants :
 - a. les lois qui touchent directement les personnes handicapées;
 - b. les lois qui prévoient la prestation de services ou de programmes très généraux;
 - c. les lois qui prévoient des prestations ou des protections;
 - d. les lois qui touchent un droit ou une obligation démocratique ou civique.
3. L'examen des règles de procédure, des politiques et des lignes directrices liées à certaines lois à forte incidence, au besoin.

Cette phase de l'examen sera terminée d'ici la fin de 2014. Le gouvernement a décidé d'examiner ces lois parce qu'il prévoit que les changements apportés dans les domaines concernés auront les effets les plus importants sur les Ontariennes et les Ontariens ayant des besoins en matière d'accessibilité.

Dans le cadre de ce processus, le MTO examine :

- la *Loi de 2006 sur Metrolinx*;
- la *Loi sur les véhicules de transport en commun*;
- le *Code de la route*, partie IV (permis de conduire).

Nous continuerons à rendre compte de l'avancement de l'examen dans notre Plan annuel d'accessibilité.

Lexique de termes et de sigles

FPO – Fonction publique de l'Ontario

GTT - Groupement du travail et des transports

ITI – Information et technologie de l'information

LAPHO – *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*

LPHO – *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*

MTO – Ministère des Transports

PPA – Plan pluriannuel d'accessibilité

Règlement NAI – Règlement intitulé *Normes d'accessibilité intégrées*

WCAG – Règles pour l'accessibilité des contenus Web (Web Content Accessibility Guidelines)

Pour nous joindre

Nous sommes toujours heureux de recevoir des questions et des commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère des Transports.

Renseignements généraux – région du grand Toronto : (416) 235-4686

Renseignements généraux – ligne ATS : (905) 704-2426 (région de St. Catharines)

Numéro gratuit 1 800 : 1 800 268-4686

Numéro ATS gratuit 1 800 : 1 866 471-8929

Courriel : AccessMTO@ontario.ca

Site Web du ministère : www.mto.gov.on.ca

Rendez-vous au portail [Accessibilité Ontario du ministère des Services sociaux et communautaires](#). Ce site sur l'accessibilité offre des ressources et des renseignements destinés à faire de l'Ontario une province accessible pour tous.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à :

Publications ServiceOntario

Téléphone : 1 800 668-9938

ATS : 1 800 268-7095

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario 2013

ISSN 1708-4377

This document is available in English.